

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

EXERCICE 2013

SOMMAIRE

Caractéristique technique du service

- **Organisation administrative du service**
- **Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif**
- **Mode de gestion du service**
- **Prestations assurées dans le cadre du service**
- **Activité du service**
- **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Tarification de l'assainissement et recettes du service

- **Modalités de tarification**
- **Recette d'exploitation**
- **Indicateur de performance**
- **Financements des investissements**
Investissements réalisés en 2012
Investissements programmés en 2013

Caractéristique technique du service

➤ Organisation administrative du service

Située dans le centre de la Seine et Marne, à 35 Km à l'est de Melun, et à 40 km de Paris, la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » est traversée par la Route Nationale 4, axe majeur de développement.



La communauté de Communes des Sources de l'Yerres, située au centre du département de Seine-et-Marne, a été créée le 19 décembre 2003. Elle assure le Service Public d'Assainissement Non Collectif sur le territoire des communes de :

- Lumigny-Nesles-Ormeaux
- Rozay-en-Brie
- Pécy
- Vaudoy-en-Brie
- Voinsles
- Le Plessis-Feu-Aussoux
- Bernay-Vilbert
- La Chapelle-Iger
- Courpalay

Le SPANC regroupe ainsi 9 communes.

➤ **Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif**

Sur les 9 communes, le nombre d'assainissement est réparti de la manière suivante :

	Assainissement Non collectif	Assainissement collectif	Nombre d'habitants
Rozay	2	1038	2788
Le Plessis-Feu-Aussous	24	182	546
Voinsles	250	0	588
Courpalay	80	450	1405
La Chapelle Iger	5	55	161
Lumigny-Nesles-Ormeaux	48	457	1515
Bernay-Vilbert	87	226	861
Pecy	98	230	844
Vaudoy-en-Brie	42	285	847
Total	862	3008	9482

Le nombre total d'habitant résidents sur le territoire du service ANC est de 9482 habitants recensé (2012).

➤ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en régie

➤ **Prestations assurées dans le cadre du service**

Le service assure :

- Le contrôle des installations d'assainissements non collectif, c'est-à-dire le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation lors des permis de construire ou de réhabilitation.
- Le contrôle de bon fonctionnement et/ou le diagnostic initial
- le contrôle lors de cession (certificat de conformité).
- La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

➤ **Activité du Service**

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

prestation	2012	2013	TOTAL
Contrôle de cession	7	20	27
Contrôle permis de construire	2	1	3
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations	30	27	57
Travaux de réhabilitation	10	22	32

➤ **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (Indicateur descriptif D302.0**

EXERCICE 2012		
A-Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissements non collectifs par une délibération	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI
Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	OUI
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2013 est de 120.

Tarification de l'assainissement et recettes du service

➤ Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer s'il le souhaite à la demande des propriétaires (réalisation ou réhabilitation des installations).

TARIFS	AU 1/01/2012
Compétences obligatoires	
Tarif de contrôle de conception, d'implantation et de réalisation lors des permis de construire	300 €
Tarif des contrôles de cession en €	100 €
Tarif du contrôle des installations existantes et études de filières en €	25€/an pendant 8 ans
Compétences facultatives	
Travaux de réhabilitation Frais de maîtrise d'œuvre et SPANC	600 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 27/02/2006 effective à compter du 27 février 2006 fixant la création du service public d'assainissement non collectif.

Délibération du 13/11/2012 effective à compter du 13 novembre 2012 fixant la prise de l'option réhabilitation SPANC.

Délibération du 8/07/2009 effective à compter du 8 juillet 2009 fixant les redevances du SPANC.

➤ Recettes d'exploitation

Les principales recettes du SPANC proviennent de :

-la redevance annuelle pour les contrôles des installations existantes et études de filières.
Elle est perçue par le trésor public

-La redevance permis de construire et/ou certificat de cession.
Elle est perçue immédiatement en échange du certificat de conformité ou de non-conformité.

-la réhabilitation d'ANC
Elle est perçue à la fin des travaux.

Les recettes d'exploitation du service sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	2013
contrôle des installations neuves	300.00 €
contrôle de cession	2 000.00 €
Redevances ANC 2013	1900.00€
Participation mairie	2725.00€
Redevance véolia	302.97 €
TOTALE DES RECETTES	7227.97€

➤ **Indicateur de performance**
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en zonage d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre total d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connues et validée par le service à la fin de l'année et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	réhabilitation précédentes	2012	2013
Nombre d'installations contrôlées jugées conforme ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	17	10	22
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	114	30	27
Taux de conformité (%)	14,91%	33.33%	81.48%

➤ **Financement des investissements réalisés en 2013**

DESIGNATION	MONTANT H.T
Travaux de réhabilitation d'installations ANC	375 813.55 €
Contrôle des installations existantes et/ou contrôle des filières	5540.77€
Maitrise d'œuvre travaux ANC	6 600 €
TOTAL	387 954.32€

Investissements prévu en 2014

DESIGNATION	MONTANT H.T
Prévision des diagnostics et des études de filières	16 200.00 €
TOTAL	16 200.00 €